



Déshériter ses parents

Par **Sarah.9292**, le **26/03/2021** à **18:10**

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il est possible de déshériter son père ?

Si oui, est-il préférable d'aller faire un testament chez le notaire ou un testament manuscrit conservé à la maison est valable ?

Merci d'avance

Par **youris**, le **26/03/2021** à **18:24**

bonjour,

si vous posez cette question, c'est vous n'êtes pas marié et que vous n'avez pas d'enfant donc pas d'héritier réservataire.

dans cette situation, vous pouvez désigner n'importe quelle(s) personne(se) comme légataire (s).

le testament rédigé, appelé testament olographe doit respecter les règles de l'article 970 du code civil qui indique:

Le testament olographe ne sera point valable s'il n'est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur : il n'est assujéti à aucune autre forme.

le testament rédigé chez un notaire est un testament par acte public, appelé également authentique doit respecter les articles 971 et s. du code civil.

le testament authentique offre une plus grande sécurité car plus difficilement contestable.

le testament olographe rédigé par une personne n'ayant pas de connaissances particulières peut comporter des clauses ambiguës ou même contraire à la loi.

il vaut mieux se faire aider par un notaire.

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F770>

salutations